

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION

DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018 à 17 H 15

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour la 1^{ère} séance ordinaire de l'année scolaire sous la présidence de Mme Dubord, Principale du collège.

Absents excusés : Mme Toison, Mme Arellano, M Barrieu, M Peyrusse, Mme Bonaldo, Mme Buttigieg, M Clergue, Mme Demaria
Absents excusés remplacés :
Personne invitée :

Mme la Principale propose Mme Abidi, Principale Adjointe, comme secrétaire de séance et propose que chaque collègue (à l'exception de celui des élèves) puisse assurer le secrétariat de séance à tour de rôle.

Approbation à l'unanimité du secrétaire de séance et de cette modalité.
Le quorum étant atteint (16 présents), la séance est ouverte à 17 H 20

I. Délibération sur Saisine du Chef d'Etablissement : fonctionnement administratif et général de l'établissement

1. Approbation du présent ordre du jour

Madame la Principale fait un rappel des principaux points mis à l'ordre du jour auquel il faut ajouter le point suivant : délégation de pouvoir de régisseur à un mandataire
L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 juin 2018

Madame la Principale fait un rappel des principaux points qui étaient mis à l'ordre du jour. Le procès verbal a été envoyé à tous les membres afin qu'ils puissent en prendre connaissance

Approbation à l'unanimité .

II. Délibérations relatives aux questions traitées sur rapport du Chef d'Etablissement

1. La Scolarité

1.0 Bilan rentrée 2018

A) Effectifs élèves

Réel au 2 novembre 2015 : 581
Effectifs au 02 novembre 2016 : 540
Effectifs au 6 novembre 2017 : Total : 506
Effectifs au 11 octobre 2018 : 501

Effectifs au 11 octobre 2018 :

Niveaux

6^{ème} : 119 dont 3 ULIS

5^{ème} : 111 dont 4 ULIS

4^{ème} : 131 dont 3 ULIS

3^{ème} : 141 dont 1 ULIS

Pour l'Ulis, la capacité d'accueil limite les effectifs à 10 élèves : actuellement 11 élèves sont scolarisés à l'Ulis.

Il faut souligner que le collège accueille des élèves allophones qui bénéficient d'heures de FLE. Ces élèves arrivent de façon échelonnée : actuellement 9 élèves sont dans le dispositif

Des élèves de l'IME La Convention sont scolarisés partiellement au collège

Le collège accueille également une UEE par convention avec l'ITEP Philippe Monello : les élèves sont présents les jeudis et mardis par demi groupes et sont encadrés par une professeure des écoles spécialisée et un éducateur spécialisé.

Le nombre de PAP : plan d'accompagnement personnalisé est en augmentation régulière : 29 à ce jour

Des PPRE sont mis en œuvre pour les élèves redoublants, les élèves fragiles arrivant en 6^{ème}, les élèves de 3^{ème} susceptibles de « décrocher » qui avaient été repérés à l'issue des conseils de classe du 3^{ème} trimestre

M Breuil, représentant des personnels enseignants fait remarquer qu'avec un effectif de moins 5 élèves, le collège a perdu une division.

B/ Les résultats au DNB

Rappel session 2017 : excellents résultats 91% (89% académie) reçus en série générale dont 37% mention TB,, 16% mention B 22% mention AB alors que les années précédentes les résultats du collège étaient inférieurs aux moyennes départementales et académiques

Série professionnelle scolaire : 1 candidat refusé

Session 2018 : résultats peu satisfaisants et malheureusement attendus par manque d'investissement des élèves dans leur scolarité : 73.84 %

Mentions :

T Bien : 25 élèves : 26.04%

Bien : 16 élèves : 16.66%

A Bien : 21 élèves : 21.87%

Sur les 96 «élèves reçus : 62 ont obtenu des mentions (64.58%)

C/ Orientation

En fin de 4^{ème} : sur 137 élèves (avec ULIS)
Pas de dossier de DIMA
3 élèves en 3^{ème} PEP (public) : 4.37%
94.24% des 146 sont en 3^{ème} générale ou 3ME ULIS ou IMPro

Orientation fin 3^{ème} :

Sur 131 élèves de 3^{ème} : 79 ont été affectés en 2de GT : 60.30% (en 2017 : 87.67%)
46 élèves en voie professionnelle : 35.11% (en 2017 : 19.17%)
Dont 42 élèves en 2de Pro et 4 en 1ere année de CAP

1 élève non affecté « redouble » en DIMA au CFA à Pavie
4 redoublants au collège .

4 élèves poursuivent leurs études par apprentissage dont 1 élève qui a renoncé à la 2GT.

2. La vie intérieure de l'Etablissement

2.1 Service vacances 2018/2019

La circulaire n° 96-122 du 29 avril 1996 étant caduque, suite à l'application des 35 H dans la fonction publique, il revient au chef d'établissement de fixer le service de vacances.

Pendant les permanences des agents, le chef d'établissement ou l'adjointe au chef d'établissement ou l'adjointe gestionnaire ou une Conseillère Principale d'Education sera présent. M. l'agent chef ou M. le chef de cuisine sera présent lors des permanences de leurs services respectifs.

Mme la Principale rappelle qu'une note d'information est transmise aux différents services.

Plusieurs jours de permanence sont assurés au sein de l'établissement :

- **Vacances de Toussaint** : 2 jours : lundi 22 et mardi 23 octobre 2018
- **Vacances de Noël** : fermeture
- **Pour les vacances d'hiver** : 2 jours : lundi 25 et mardi 26 février 2019
- **Pour les vacances de printemps** : 2 jours : .mardi 23 et mercredi 24 avril 2019
- **Pour les congés d'été** : permanences assurées du 8 au 12 juillet 2019 et du 26 au 30 août 2019 pour l'ensemble des personnels.

Rentrée des enseignants : vendredi 31 août 2019

Rentrée des élèves : lundi 2 septembre 2019

Pendant les permanences :

L'accueil du public sera assuré de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

La police fera éventuellement des rondes de sécurité (opération tranquillité vacances).

Les services du conseil départemental et de la Dsden sont destinataires de ce calendrier.

Les services de vacances sont approuvés à l'unanimité.

2.2 Programme prévisionnel des sorties pédagogiques 2018/2019

Pour information :

Voir document joint

Une réunion a eu lieu le mardi 2 octobre afin de valider la liste arrêtée et d'évoquer le financement des sorties pédagogiques payantes ;

Lors de son assemblée générale le FSE fixera le montant de sa participation pour les sorties et séjours pédagogiques.

Pour information : L'assemblée générale de l'association sportive et du foyer socio éducatif est fixée le mardi 13 novembre à 17h , les membres élus du conseil d'administration 2018/2019 y seront conviés .

L'établissement dans son budget prévisionnel consacra une ligne budgétaire pour ce financement

La participation des familles doit rester raisonnable afin que tous les élèves puissent participer aux sorties pédagogiques payantes donc non obligatoires

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité

Vote : 16 pour 0 abstention 0 contre
--

2.4 convention de partenariat avec le Grand Auch

Convention tripartite : Grand Auch, Dsden et collège Carnot.

Le Grand Auch agit dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ), du contrat de ville et du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

La convention a pour but de favoriser des actions visant à :

- aider les adolescents à construire leur identité et leur autonomie :

Dans ce cadre : les élèves en situations d'exclusion temporaire seraient accueillis dans les structures de la collectivité afin d'éviter la rupture avec la scolarité et une absence d'encadrement lorsque la famille travaille.

Une proposition éducative de prévention adaptée à la situation de chaque élève en situation d'exclusion sera mise en œuvre avec la famille.

Un contrat sera signé par les différents interlocuteurs et un bilan fait lors du retour de l'élève .

L'intérêt de la signature de cette convention est d'éviter des ruptures de scolarité et de prévenir les récidives

Vote : 16 pour 0 abstention 0 contre
--

2.5 exercice attentat /intrusion (pour information)

Conformément aux directives rectORALES, un exercice est prévu le jeudi 18 octobre 2018.

Mme Mailhac, Adjointe Gestionnaire, mentionne l'élaboration du document : Plan Particulier de Mise en Sûreté : attentat intrusion qui sera envoyé à la DSDEN.

M Rakotondrahaja, représentant des personnels enseignants, fait remarquer le côté anxiogène de cet exercice.

3.Les Finances

3.0 Modification du règlement intérieur

Mme Mailhac, Adjointe Gestionnaire, explique cette modification :

Conformément à l'article D 531-12 du code de l'éducation, une retenue sur bourse peut être effectuée en cas d'absences injustifiées et répétées pour une durée cumulée supérieure à 15 jours depuis le début de l'année scolaire ;

Tous les parents seront informés de cette sanction financière par le biais du carnet de correspondance .A l'avenir, cet article figurera dans le règlement intérieur agrafé dans le carnet de correspondance de chaque élève.

La modification du règlement intérieur est approuvée à l'unanimité des membres.

Vote : 16 pour 0 abstention 0 contre
--

3.1 Voyages scolaires : budget prévisionnel

Mme Mailhac, Adjointe Gestionnaire, présente le budget prévisionnel du séjour pédagogique au ski pour les élèves de 6^{ème} à Val Louron du 28 janvier au 1er février 2019.

Le budget prévisionnel pour le voyage au ski est approuvé à l'unanimité des membres.

Vote : 16 pour 0 abstention 0 contre
--

3.1 Contrat d'engagement

Le contrat d'engagement avec l'association Délires d'Encre est présenté aux membres pour un montant de 225 € pris sur les crédits consacrés aux actions culturelles.

Cette action permet à l'ensemble des classes de 6^{ème} de rencontrer M Frédéric Maupomé, auteur de littérature jeunesse le lundi 15 octobre 2018.

Le contrat d'engagement est approuvé à l'unanimité des membres.

Vote : 16 pour 0 abstention 0 contre
--

Départ d'Eloi Priou, délégué des élèves

3.2 Subvention

Une subvention de 650€ accordée par le CICP pour la réalisation d'un projet de film à destination des élèves de cycle 3 dans la cadre de la commémoration du centenaire de la 1ere guerre mondiale en collaboration avec CANOPE , projet initié par M Boubours.

La convention de subvention est approuvée à l'unanimité des membres.

Vote : 15 pour 0 abstention 0 contre
--

3.3 Délégation de pouvoir de régisseur à un mandataire

Il est soumis aux membres une délégation de pouvoir de régisseur à un mandataire.

En qualité de régisseur de recettes du collège Carnot à AUCH, Mme MAILHAC donne délégation à Mme DOUILLET Hélène pour effectuer des opérations financières liées à la régie : encaissement de chèques et d'espèces, décaissement de la régie, signature de tickets de remise de bordereaux de chèques.

Vote : 15 pour 0 abstention 0 contre
--

Pour information : accueil de deux étudiants de l'IUT d'Auch qui mène une enquête dans le cadre de leur cursus universitaire sur l'exposition des personnels de restauration au bruit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20

La Secrétaire

Mme Abidi



La Présidente

Mme Dubord



